Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024



DELIB 02-2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIOINS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **DE VIVIERS-LES-MONTAGNES**

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 17 En exercice:

Date de la convocation: 11/03/2024 Date d'affichage: 11/03/2024

Oui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-deux mars à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Joseph BRAMARDI, Vice-Président.

Présents: Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Maud FLAMANT, Jean-Michel MAUREL, Joseph BRAMARDI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Arlette GLORIA, Mireille PELOZO, Yvonne NEGRE, Isabelle DE VIVIES

Pouvoirs: Mme Monique BERTRAND pouvoir à Arlette GLORIA, Alain VEUILLET pouvoir à Marie-Rose LADOWITCH

Absents: Pascale PRADES, Sylvie CALAS

Retard: Christelle COURTOIS-SABARTHES arrivée pour la délibération 02-2024 à 18h16.

Secrétaire: Marie-Rose LADOWICHT

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le vice-président présente les comptes du président et propose au conseil d'administration le vote du compte administratif de l'exercice 2023.

Le pouvoir du Président n'est pas pris en compte dans le vote des comptes.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 10 ; Contre : 0 Abstention : 0)

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du CCAS.

La secrétaire de séance

Marie -Rose LADOWICHT

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Vice-Président du CCAS,

Joseph BRAMARDI